

PRESTATIONS FAMILIALES : DEMANDE DE PRET À L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

Article L. 542-9 du code de la Sécurité sociale

N° allocataire :

Madame ou Monsieur,

Vous êtes allocataire et vous demandez un prêt pour améliorer votre logement.

Mais pour savoir si vous y avez droit, nous avons besoin de connaître votre situation. Voilà pourquoi nous vous demandons de remplir cet imprimé.

N'oubliez rien, et surtout pas de dater et de signer votre demande. Sinon, nous serions obligés de vous retourner votre dossier. Ce délai retarderait le paiement de votre prêt.

Votre Caisse d'Allocations Familiales.

Qui êtes-vous ?

Votre nom _____ Votre prénom _____

Votre numéro d'allocataire _____

Quelle est votre adresse ?

Votre adresse _____

Code postal Commune _____

Quel est le logement que vous voulez améliorer ?

Adresse de ce logement (si elle est différente de l'adresse ci-dessus) _____

Code postal Commune _____

Ce logement est-il votre résidence principale ? ☐ OUI ☐ NON

Vous l'habitez en tant que :

☐ Propriétaire. Précisez l'année de construction : _____

☐ Locataire

**Quels travaux
voulez-vous
entreprendre ?**

Quels travaux voulez-vous entreprendre ? _____

Coût des travaux : _____ €

Les travaux seront effectués

- ☐ par vous-même,
☐ par un entrepreneur

**Comment les travaux
seront-ils financés ?**

• Quel montant de prêt à l'amélioration de l'habitat souhaitez-vous obtenir dans la limite de 1 067,14 € _____ €

• Si vous avez demandé ou obtenu une autre aide financière (prêt, prime ou subvention) en plus de ce prêt, indiquez auprès de qui : _____

Son montant : _____ €

Avez-vous déposé un dossier de surendettement à la Banque de France ? ☐ OUI ☐ NON

• Si vous êtes locataire, les dépenses engagées seront-elles remboursées totalement ou partiellement par votre propriétaire ? ☐ OUI ☐ NON

Si OUI pour quel montant : _____ €

**Déclaration sur
l'honneur.**

La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (Art. L 554.1 du Code de la Sécurité Sociale, Art. 441-1 du Code Pénal). L'organisme débiteur de prestations familiales peut vérifier l'exactitude des déclarations qui lui sont faites (Art. L 583.3 du Code de la Sécurité Sociale).

Je soussigné(e) certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur cette demande et que les documents joints sont exacts. Je m'engage à signaler à la Caisse tous les changements qui la modifieraient.

A _____ Le _____

Signature :

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites à ce formulaire. Elle vous garantit un droit d'accès et de rectifications pour les données vous concernant auprès du Directeur de la caisse d'Allocations familiales qui verse les prestations.

**Pièces justificatives
à joindre
à votre demande
de prêt**

- Les devis :
 - les devis détaillés des travaux comportant quantité, mètre et prix unitaire,
 - les devis concernant les matériaux si vous effectuez vous-même les travaux.
 Demandez ces devis aux entrepreneurs ou aux fournisseurs de matériaux.

- Le permis de construire pour les travaux soumis à autorisation.